
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
8 OCTOBRE 2015

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 8 octobre 2015 à 18h30 à Pontgibaud, Salle Anna Garcin, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 01 octobre 2015
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 19

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, COURTADON Geneviève, GUILLOT Gérard (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul, Françoise KLOSTER (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, (St Jacques d'Ambur)

Excusés : GALICHET Julien (Pouvoir à Gilles SERVIERE), TEISSANDIER Eliane (Pouvoir à TIXERONT Gérard), Janette GIRAUD-VIALETTE

Absent : GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre OUACHEM

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 23 juillet 2015 est validé à l'unanimité.

DIVERS

MODIFICATION ADHESION 2015 PLATEFORME RIOM COMBRAILLE INITIATIVE

L'appel à cotisation 2015 de la Plateforme Riom Combraille Initiative notifie une augmentation de la cotisation en 2015. Au cours du dernier conseil, en date du 23 juillet 2015, il a été voté une participation de la CCPSV de 200 €.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

DECIDE l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans aux organismes suivants et **AUTORISE** le Président à engager les démarches de règlement de la cotisation à la **Plateforme Riom Combraille initiatives** - Accompagnements de porteurs de projets- Financements des initiatives privées, pour un montant de **cotisation annuelle 2015 de 300 €.**

VOTE DU BUDGET ANNEXE - MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE - 2015

Au moment du vote du budget, il a été créé un budget annexe « Maison de Santé Pluri professionnelle » afin de faciliter la gestion à long terme de cet investissement.

Afin de pouvoir enregistrer ce nouveau budget en comptabilité et engager les premiers mandatements, il convient de délibérer une nouvelle fois sur cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- **ADOpte** le **budget annexe primitif 2015 Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)** de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé,

Le Président est mandaté pour engager les procédures administratives.

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE - MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Suite à la consultation lancée en Août 2015 pour la maîtrise d'œuvre du projet de Maison de santé pluri-professionnelle à Pontgibaud, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 15/09/2015, date butoir de réception des offres, pour l'ouverture des plis.

6 candidatures ont été reçues.

La CAO s'est réunie pour l'analyse des propositions.

Après analyse des candidatures, les candidatures de :

- EURL Pascale COHADE
- Boris BOUCHET

N'ont pas pu être pris en compte tenu du fait qu'elle ne répondait pas à l'une des conditions énoncées dans le cahier des charges. En effet, le chiffre d'affaires annuel moyen présenté ne permet pas de répondre favorablement au seuil de capacité minimal fixé dans le dossier de consultation (Pour Mémoire, 200.000,00 € HT moyen minimum sur les 3 derniers exercices).

4 candidatures ont été retenues.

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE --> Noté sur 20

- Mode opératoire pour chacune des phases du projet
- Organisation interne pour le déroulement des études et le suivi des travaux
- Réactivité de l'équipe à la fois en phase conception et en phase réalisation, y compris lors de la levée des réserves

CRITERE N°2 : PRIX --> Noté sur 30

- Détail du calcul du coefficient de complexité
- Montant des honoraires
- Décomposition de la rémunération entre phase conception et phase réalisation
- Décomposition de la rémunération entre les différents membres du groupement

CRITERE N°3 : DUREE DES ETUDES ET DES TRAVAUX --> Noté sur 30

- Proposition de calendrier d'intervention respectant les jalons fixés par le maître d'ouvrage et ses propositions techniques pour optimiser au maximum ces délais.

CRITERE N°4 : NOTE D'INTENTION --> Noté sur 20

- Démarche sur l'insertion du bâtiment dans le site envisagé
- Compréhension du programme
- Appréhension des contraintes liées au contexte de haute montagne du projet

| | CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE 20 points | CRITERE 2 PRIX 30 points | CRITERE 3 DELAI 30 points | CRITERE 4 NOTE D'INTENTION 20 points | NOTE FINALE | CLASSEMENT |
|--|---|--------------------------------|---------------------------------|---|----------------|------------|
| EQUIPE N°01 SCP ESTIER LECHUGA | | 78 470,00 € | | | 43,65 | 4ème |
| | 1,00 | 24,65 | 6,00 | 12,00 | | |
| EQUIPE N°04 Cabinet BOURBONNAIS - JACOB | | 73 514,00 € | | | 74,00 | 1er |
| | 12,00 | 28,00 | 18,00 | 16,00 | | |
| EQUIPE N°05 Atelier NEUMANN POURTIER | | 76 570,20 € | | | 67,17 | 2ème |
| | 16,00 | 23,17 | 12,00 | 16,00 | | |
| EQUIPE N°06 ACA ARCHITECTES | | 90 860,00 € | | | 59,28 | 3ème |
| | 16,00 | 19,28 | 12,00 | 12,00 | | |

AVIS DE LA COMMISSION

La commission d'appel d'offre, réunie le 07/10/2015, propose de retenir **l'équipe n°04 - Cabinet Bourbonnais Jacob** pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et extension de la médiathèque communale en vue de l'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Pontgibaud.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre
- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre**, pour la restructuration et extension de la médiathèque communale en vue d'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Pontgibaud, au groupement porté par le **Cabinet BOURBONNAIS-JACOB**, basé à CLERMONT-FERRAND (63) pour un montant de base de 73 514,00€.

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE - MEDIATHEQUE/PÔLE TERTIAIRE

Suite à la consultation lancée en Juillet 2015 pour la maîtrise d'œuvre du projet de médiathèque intercommunale/Plateforme tertiaire à Pontgibaud, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 15/09/2015, date butoir de réception des offres, pour l'ouverture des plis.

6 candidatures ont été reçues.

Après analyse des candidatures, les 6 candidatures ont été déclarées conformes.

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

1. Valeur technique : Références, compétences et moyens mis en œuvre en personnel et matériel des candidats (45%) – 9 points
2. Prix des prestations (30%) – 6 points
3. Méthode et Planning (25 %) – 5 points

| SYNTHESE DE L'ANALYSE DES OFFRES | | | | | | |
|--------------------------------------|-------------|-------------------------|--------------------|---------------------|-----------------|----------------------------|
| N° de candidature | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| MANDATAIRE | Yves LESME | ARCHITECTURE CARPENTIER | SCP ESTIER LECHUGA | EURL Pascale COHADE | NEUMAN POURTIER | FABRICATION D'EAU - FOUROT |
| VILLE | CHAMALIERES | AUBIERE | CEYRAT | PONTGIBAUD | RIOM | LA BOURBOULE |
| CO-MANDATAIRE | - | DOMINERGIE | - | - | - | PARCOURS |
| Prix HT € | 18060 | 16800 | 21000 | 20580 | 23100 | 26250 |
| NOTATION | | | | | | |
| VALEUR TECHNIQUE 9 points | 4,5 | 6 | 7 | 6 | 6,5 | 5 |
| PRIX DES PRESTATIONS 6 points | 5,55 | 6,00 | 4,50 | 4,65 | 3,75 | 2,63 |
| Méthode et planning 5 points | 3,5 | 5 | 3 | 5 | 5 | 3 |
| PROPOSITION NOTE FINALE /20 | 13,55 | 17 | 14,5 | 16,65 | 15,25 | 10,63 |
| CLASSEMENT | 5 | 1 | 4 | 2 | 3 | 6 |

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre propose de retenir l'équipe N°2- Cabinet ARCHITECTURE CARPENTIER, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'Aménagement d'une médiathèque intercommunale et Pôle tertiaire à PONTGIBAUD.

Après délibération, le Conseil communautaire, avec 18 voix POUR et 1 abstention :

- **ENTERINE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre
- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre**, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'Aménagement d'une médiathèque intercommunale et Pôle tertiaire à PONTGIBAUD, au groupement porté par le **Cabinet ARCHITECTURE CARPENTIER**, basé à AUBIERE (63), pour un montant de base de 16 800,00€.

LOCATION POUR UTILISATION DU GYMNASE INTERCOMMUNAL AUX COMMUNES EXTERIEURES

Pour l'année 2014, le coût de fonctionnement (chauffage, gaz, électricité, eau, ménage,...) du gymnase intercommunal a été de 30 075,50 € pour 2374 heures d'utilisation sur l'année, soit un coût horaire de 14,35€/heure.

Compte tenu de la demande grandissante d'utilisation du gymnase intercommunal Pontgibaud Sioule et Volcans, il convient de proposer un coût de mise à disposition du gymnase pour les communes extérieures dont les associations utilisent cet équipement, afin de participer aux frais courants, d'électricité, de chauffage, d'entretien, d'eau et de gestion.

Le bureau communautaire propose une participation de 14,50€ par heure d'utilisation et un forfait de 100€ par journée à l'occasion d'organisation de tournoi.

Les détails de la participation seront définis dans une convention.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres

- **VALIDE** la proposition du bureau communautaire
- **DECIDE** la mise à disposition du gymnase intercommunal aux communes et associations extérieures au territoire de PSV pour un montant de **14,50€/heure d'utilisation** et d'un **forfait de 100 € par journée**, à l'occasion des tournois, à compter du **01/01/2016**
- **MANDATE** le Président pour signer les conventions et engager les démarches nécessaires au bon déroulement de cette mise à disposition.

SUBVENTION COMITE CONCOURS AGRICOLE

Le Comité Concours Agricole de PONTAUMUR prévoyait l'organisation d'un concours à Ballot, commune de LA GOUTELLE le 26/09/2015. Le concours a dû être annulé, compte tenu de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine. Le Comité d'organisation a décidé le report de ce concours au 17/09/2016, toujours à Ballot.

Le bureau communautaire propose le versement de la subvention demandée de 1800 € à l'association Comité Concours Agricole de Pontaumur afin de couvrir les frais engagés par le concours agricole du 26/09 et envisager de reconduire le projet en 2016.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 1800 € à l'Association « Comité Concours Agricole de Pontaumur » pour l'organisation du concours agricole qui se déroulera à Ballot, commune de LA GOUTELLE
- **MANDATE** le Président pour engager les démarches nécessaires au bon déroulement du versement de cette subvention.

HABITAT ET ENVIRONNEMENT

HABITER MIEUX 2015 - 2

La Communauté de Communes PSV s'est engagée dans le Programme Habiter Mieux, coordonné par le Conseil Départemental et en partenariat avec l'ANAH et l'ADIL.

1 nouveau dossier a été agréé par l'ANAH et peut prétendre à cette aide :

| NOM | Prénom | Adresse | Code Postal | COMMUNE | Gain d'énergie | Subvention CCPSV sollicitée |
|----------|----------|---------|-------------|-------------|----------------|-----------------------------|
| BOURRAND | Philippe | Ballot | 63 230 | LA GOUTELLE | 44 % | 500 € |

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** l'attribution d'une subvention de 500 € par la CCPSV aux propriétaires ayant déposés les projets présentés ci-dessus dans le cadre du soutien à la rénovation thermique contre la précarité énergétique de propriétaires privés
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la procédure nécessaire pour le bon accompagnement de cette opération et le versement de cette aide au bénéficiaire une fois la réalisation des travaux effectués et le solde versé par l'ANAH.

PROJET ANCIENS LOCAUX RUE DU COMMERCE A PONTGIBAUD

Les anciens locaux situés rue du Commerce, suite au déménagement du siège social de la Communauté de Communes, sont aujourd'hui partiellement utilisés. Dans le cadre d'une mise à disposition, ils accueillent l'office du tourisme, les permanences de la circonscription d'action sociale des Combrailles et les locaux administratifs du SICTOM PONTGINAUD/PONTAUMUR.

Compte tenu de son utilisation partielle, il convient de réfléchir à la future destination de ces locaux. Les domaines ont estimé l'ensemble du bâtiment de 180 000 à 190 000 €.

Deux emprunts sont toujours en cours sur ce bâtiment (toiture/remboursement des communes suite à la dissolution du SIVOM)

Dans le cadre de la politique Habitat, le Plan Local de l'habitat (PLH), en cours de validation, met en exergue le besoin de logements locatifs sur le bourg de Pontgibaud afin de répondre à la demande et favoriser l'accueil de nouveaux habitants. Proposer le réaménagement de ces locaux en logements sociaux semble un projet intéressant pour le territoire intercommunal. Une proposition à différents organismes de bailleurs sociaux a été engagée mais les réponses ont été négatives.

Une première estimation de travaux pour la réhabilitation de ces locaux en logements sociaux permet d'envisager la faisabilité du projet par la communauté de communes.

Le SICTOM Pontgibaud/Pontaumur, actuellement hébergé au RDC de ce bâtiment a proposé le rachat de l'ensemble du bâtiment pour 120 000 € dans le but d'accueillir ses services administratifs. Afin de proposer une solution alternative au SICTOM, en parallèle, une proposition de location de bureaux aménagés de 100 m², situés en continuité de notre Pôle de services intercommunal a été proposé au SICTOM afin d'accueillir leurs locaux administratifs, qui permettrait de mutualiser et optimiser les services publics de notre territoire.

Au vu de ces différents constats, le bureau communautaire propose de réserver ce bâtiment à un projet de réhabilitation en logements sociaux, porté par la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil communautaire avec 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **ENTERINE** la proposition du bureau communautaire de réserver les locaux - situés rue du Commerce à Pontgibaud - à l'aménagement de logements sociaux
- **AUTORISE** le président à engager les procédures de consultation pour retenir une Assistance Maitrise d'ouvrage pour ce projet.

DIVERS

PARTICIPATION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES DU CLALAGE AU COLLEGE DES ANCIZES

Afin de poursuivre le développement de notre offre de services à la jeunesse sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans, l'ensemble des activités du Centre de Loisirs est dispensé à compter du 01/09/2015 par l'Association les P'tits Volcans.

La carte scolaire prévoit que les enfants de Chapdes-Beaufort sont sectorisés sur le collège des Ancizes et l'Association CLALAGE intervient sur des activités périscolaires auprès de certains de ces enfants.

Le CLALAGE demande une participation de 2632 € de notre collectivité pour continuer à accueillir ces enfants au sein de leurs activités (collège périscolaire et stages vacances scolaires). 10 jeunes sont concernés. Le conseil communautaire demande que la commission Enfance/Jeunesse de la CCPSV organise une réunion avec la Présidente du CLALAGE afin d'évoquer cette particularité et affiner le détail du montant demandé.

CAHIER DES CHARGES - LANCEMENT ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS

Afin de concrétiser un projet d'aménagement de la Zone d'activités de Bromont-Lamothe et des zones d'activités du territoire intercommunal, compte tenu des besoins techniques et juridiques nécessaires pour mener à bien ce projet, le conseil communautaire entérine la proposition de la commission développement économique pour le lancement d'une consultation pour un accompagnement Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui pourrait suivre le projet sur 4 années et qui serait composé de 3 phases :

- 1/- Montage – Coordination- Pilotage de l'opération
- 2/- conception du projet d'aménagement
- 3/-Réalisation des travaux

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La réunion s'est terminée par un débat autour de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par le Préfet en CDCI le 5 octobre dernier.